

Laissons à l'enseignement supérieur français les moyens de rayonner au-delà de ses frontières ! La CGE et la CDEFI alertent le MESR sur la réforme en cours des masters internationaux

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) prépare actuellement une nouvelle réforme des masters internationaux des grandes écoles, des formations conçues pour attirer les meilleurs étudiants étrangers dans les écoles françaises, et qui contribuent au rayonnement de la France à l'international. La CGE et la CDEFI s'inquiètent des conséquences de cette nouvelle réforme sur l'attractivité des grandes écoles à l'international.

Des formations de qualité, outils d'attractivité d'étudiants étrangers en France

Les grandes écoles ont mis en place en 2002* des masters internationaux afin de diversifier l'offre proposée aux étudiants étrangers et attirer ainsi les meilleurs d'entre eux. Ces formations, de grande qualité, ont connu un succès important et se sont peu à peu ouvertes également aux étudiants français désireux d'évoluer dans un environnement international. **Ainsi, depuis leur création, pas moins de 3000 étudiants en sont sortis diplômés.** Les études successives de la CDEFI et de la CGE confirment l'importance de ces formations dans l'attractivité de la France à l'international, augmentant chaque année le nombre d'étudiants étrangers venus étudier sur le territoire français.

En outre, la mise en place souple et rapide de ces masters internationaux garantit aux écoles **la réactivité nécessaire** pour répondre rapidement aux besoins des entreprises en matière de compétences. Fondamentalement tournées vers l'employabilité des futurs diplômés, **ces formations ne pèsent que très modestement sur les finances publiques** puisque liberté est donnée aux établissements de fixer leurs tarifs.

Une nouvelle entrave à la compétitivité de l'enseignement supérieur français

A l'heure de la restructuration de l'offre de master de l'enseignement supérieur français, le gouvernement entend réformer ces masters internationaux en durcissant les modalités et les délais de création. **La CGE et la CDEFI ont adressé une lettre au MESR pour dénoncer ces mesures qui vont à l'encontre de l'objectif initial de ces masters internationaux. Les deux organisations sont ouvertes au dialogue avec le ministère sur la valorisation de ces formations**, dans le cadre des réflexions menées sur l'ensemble de l'offre de l'enseignement supérieur.

La CGE et la CDEFI demeurent toutefois attachés à quatre principes fondamentaux :

- **la possibilité laissée aux écoles d'ingénieurs** de proposer une nouvelle formation quel que soit le statut juridique de l'établissement
- **la souplesse du dispositif assurant la réactivité des formations** : l'autorisation d'ouvrir une nouvelle formation dans le cadre d'un processus qui prenne moins d'un an entre le dépôt et l'autorisation.

* Cadre juridique fixé par un arrêté d'avril 2002

- **la liberté de fixation des tarifs**, condition sine qua non à l'attractivité et à la réputation de ces formations
- **la lisibilité des contenus**, grâce à la possibilité de fixer le nom du master en dehors de la nomenclature nationale lorsque celle-ci ne couvre pas forcément le besoin de compétences du monde de l'entreprise.

La réforme en cours au sein du MESR, menée sans réelle concertation avec les grandes écoles, remet en cause ces quatre grands principes et l'existence même de ces formations. L'attractivité de la France est pourtant une orientation forte du gouvernement de Jean-Marc Ayrault afin de réussir le redressement productif du pays. L'enseignement supérieur et l'ensemble de ses acteurs jouent un rôle primordial dans le développement économique, et c'est pourquoi la CGE et la CDEFI invitent le gouvernement à la concertation avec les établissements sur cette réforme des masters internationaux.

A propos de la CDEFI

La Loi LRU du 10 août 2007 prévoit, dans son chapitre III, qu'il existe en France deux conférences représentatives et consultatives en matière d'enseignement supérieur et de recherche: la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) et la Conférence des Présidents d'Universités (CPU). Avec cette disposition, la France a décidé de mettre en valeur à l'échelle internationale un secteur fort et historique de son dispositif d'enseignement supérieur et de recherche : ses écoles d'ingénieurs. La Loi, confirme par ailleurs, les termes du décret du 11 avril 2006 (article 36) qui a ouvert la CDEFI à l'ensemble des écoles habilitées à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs) réunit l'ensemble de Directeurs des établissements ou composantes d'établissement, publics ou privés, habilités par la Commission des Titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'Ecole française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Contacts presse, Agence Noir sur Blanc :

Corinne Robert, 09 70 44 89 12, crobert@noirsurblanc.com

Sandra Ammara 01 41 43 72 74 Port. : 06 79 92 71 34 sammara@noirsurblanc.com

A propos de la CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 218 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en grandes écoles de niveau Master et au delà. Organismes de formation de masse (40% des masters délivrés chaque année en France) et de recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les grandes écoles), les grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, sélection, ouverture internationale, accréditation des formations...). Les 218 grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formations et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

Contacts Presse

Lucille SIMON Tel : +33 / (0)4 37 47 36 28, +33 / (0)6 33 21 48 66 lucille.simon@tbwa-corporate.com

André BISMUTH, Conférence des grandes écoles +33 / (0) 1.46.34.77.58 – andre.bismuth@cge.asso.fr